

## Exercice 2011 - SALONS EUROPÉENS

DÉPENSES ÉLIGIBLES	COMMENTAIRES
Frais de Voyage et d'Hébergement de l'Opérateur	Barème joint en annexe <b>Durée du séjour = Durée Opération + 4 jours - Souche Billet Avion obligatoire + Facture Agence Voyages ou Billet électronique</b>
Location Surfaces Exposition + Décoration	<b>L'assiette éligible est plafonnée à 16 000 € HT décoration comprise pour la location du stand et la surface du stand prise en compte ne peut excéder 40 m<sup>2</sup> par entreprise</b>
<b>Communication Collective des Branches Professionnelles (catalogues, brochures, panneaux tendance, radio, télé, annonces publicitaires)</b>	<b>La communication doit être spécifique à l'opération</b> <i>Pour les Petites Fédérations, il est appliqué un système de forfaitisation consistant à limiter le budget de communication des entreprises supérieur à 20% du budget total de l'opération par un plafonnement à 20% de la communication.</i>
Frais de Réception des Exposants	Sur la base de 30,50 € HT boissons comprises, par personne
Frais Interprètes et Hotesses	Sur la base : 1 Interprète pour 5 entreprises et 1 Hotesse pour 5 entreprises
Organisation Défilés Prêt à Porter	Prise en charge organisation défilés. Rejet des frais de voyage et d'hébergement des mannequins sauf pour les pays asiatiques où l'étude se fera au cas par cas avant la réalisation de l'opération
Prestations des Missions Economiques / Autres prestataires	Sous réserve d'une facturation d'UBIFRANCE / d'une facturation détaillée

**Le taux d'intervention est de 50% maximum et peut être porté à 75% pour les Jeunes Entreprises de Création selon la définition jointe en annexe**